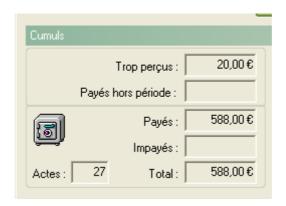




## Détail des recettes : Trop perçus

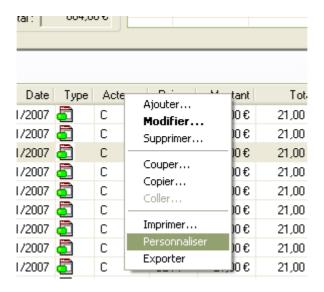
Vous avez sans doute vu l'apparition de la ligne « trop perçus » dans le détail des recettes, avec la dernière version HD 5.55.3441



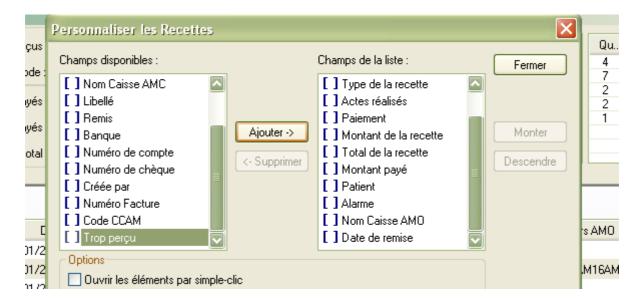
Ainsi qu'au niveau de la ligne du patient concerné.

Date	Туре	Actes	Créée par	Paie	Montant	Total	Payé	Trop perçu	Patier
07/06/2006	<u>=</u>	С		TPYV	20,00€	20,00€	20,00€		LAVAU
07/06/2006	and the second	C+MN0	Monsieur	TPYV	25,00€	25,00€	25,00€		LAVAU
07/06/2006	<u></u>	С		CEYV	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	MARIM
07/06/2006	<u>=</u>			TPYV			20,00€		MARIM
07/06/2006	<u></u>	С	Monsieur	ESPE	20,00€	20,00€	6,00€		MAZOL

Si la colonne « trop perçu » n'existe pas chez vous, un clic droit dans la fenêtre concernée,



Un clic sur « personnaliser »,

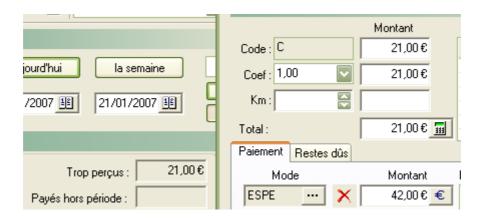


puis un clic sur « ajouter » après avoir sélectionné « trop perçu », et le faire monter à l'endroit voulu.

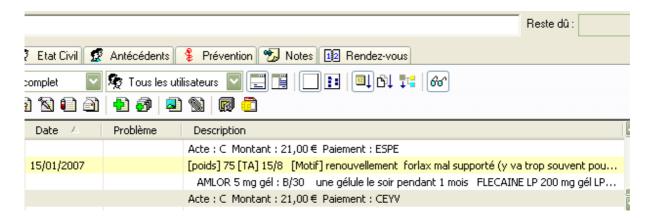
Un double-clic sur la recette concernée, permet de savoir de quoi il s'agit : le patient a payé, mais la FSE a été effectué en CMU de façon automatique......sans que le médecin s'en aperçoive......et le médecin a été payé un peu plus tard une deuxième fois sans qu'il s'en rende compte du fait d'un rapprochement automatique du RSP



Un autre cas de figure existe: vous réclamez 21 euros, et vous vous apercevez à posteriori que le montant du chèque n'est pas bon.....vous corrigez au niveau de l'onglet « paiement » ...apparaît alors un « trop perçus » (ici de 21 euros).



## Par contre, dans le dossier du patient, vous ne serez pas averti.....



mais en « détail des recettes » vous aurez bien le détail (total - payé - trop perçu)

